

# **RAPPORT DE GESTION ANNUEL**

**Pour l'exercice terminé le 30 juin 2011**

**MINES ABCOURT INC.**

# MINES ABCOURT INC.

## RAPPORT DE GESTION ANNUEL

Ce rapport de gestion offre une analyse de nos résultats d'exploration et de notre situation financière qui permet au lecteur d'évaluer les variations importantes des résultats d'exploration et de la situation financière de Mines Abcourt inc. (la « Société ») pour l'exercice terminé le 30 juin 2011 comparativement à l'exercice précédent. Ce rapport de gestion sert de complément à nos états financiers audités et doit être lu en parallèle avec nos états financiers et les notes afférentes. Nos états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et toutes les valeurs monétaires figurant dans ce rapport de gestion sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Nos états financiers et ce rapport de gestion, sont destinés à fournir aux investisseurs une base raisonnable pour l'évaluation de nos résultats d'exploration et de notre situation financière.

Nous vous invitons aussi à consulter SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) où vous trouverez tous les documents déposés selon les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières ainsi que notre site web : [www.abcourt.com](http://www.abcourt.com) où vous trouverez une description de nos propriétés minières.

### INCORPORATION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Mines Abcourt inc. (la « Société » ou « Abcourt »), a été constituée en corporation par lettres patentes de fusion datée du 11 janvier 1971 en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec et a continué son existence en vertu de la Partie 1A par certificat de continuation daté du 6 mars 1981. Le 14 février 2011, la Société a été continuée automatiquement en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) par suite de l'entrée en vigueur de cette loi. Les activités de la Société portent essentiellement sur l'exploration de propriétés minières en vue de leur exploitation commerciale. La Société n'exploite présentement aucune propriété minière. Le portefeuille actuel de propriétés minières de la Société consiste uniquement en des propriétés situées dans la région de l'Abitibi, province de Québec, au Canada.

### ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus au présent rapport de gestion constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur l'évolution anticipée des activités futures de la Société ainsi que sur d'autres événements ou conditions susceptibles de se produire ou de survenir ultérieurement. Les énoncés prospectifs sont des énoncés portant sur des événements futurs qui comportent des incertitudes intrinsèques. Les résultats réels de la Société ainsi que d'autres événements ou conditions futurs pourraient donc différer considérablement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs, notamment, mais sans limitation, ceux dont il est fait mention à la section « RISQUES ET INCERTITUDES ». La direction de la Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Il est recommandé de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs étant donné que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils se fondent pourraient ne pas se concrétiser.

## **PERFORMANCE GLOBALE POUR L'EXERCICE 2011**

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2011, la Société a émis 72 964 704 actions et 64 971 496 bons de souscription pour une valeur totale de 11 795 218 \$, dont 7 973 641 unités accréditatives pour une valeur de 1 156 100 \$. Au 30 juin 2011, tous les montants reçus pour des actions accréditatives avaient été dépensés en travaux d'exploration, principalement sur les propriétés Elder-Tagami et Abcourt-Barvue. Les travaux d'exploration comprennent 161 trous de forage en surface, pour un total de 29 119 mètres et le dénoyage de la mine Elder de la surface jusqu'à une profondeur de 205 mètres.

## **RÉSULTATS**

### **Revenus**

Nos revenus proviennent essentiellement d'intérêts reçus sur des certificats de dépôt. Par rapport à l'année précédente, nos revenus ont augmenté de 4 464 \$ à 38 479 \$ parce que les montants en certificats de dépôt sont plus élevés.

### **Dépenses d'administration**

Les dépenses d'administration ont augmenté de 558 853 \$ en 2010 à 1 283 651 \$ en 2011. Certaines dépenses, comme les honoraires de consultants et la restauration d'un site minier ont diminué. Par contre, les frais généraux d'administration ont augmenté de 71 005 \$ en 2010 à 169 208 \$ en 2011. Ces frais ont augmenté en grande partie suite à des frais de financement et honoraires relatifs à des présentations faites à des investisseurs. La rémunération à base d'actions a augmenté de 99 900 \$ à 742 100 \$ suite à l'octroi d'options d'achat d'actions aux administrateurs et dirigeants.

### **Pertes d'exploitation**

La perte d'exploitation a augmenté de 550 085 \$ en 2010 à 1 245 152 \$ en 2011. Cette augmentation de la perte est due à l'augmentation des dépenses d'administration tel qu'indiqué précédemment.

### **Bénéfice net (perte nette)**

La perte nette a augmenté de 45 101 \$ en 2010 à 925 652 \$ en 2011 suite à l'augmentation des dépenses d'administration tel qu'indiqué ci-dessus et suite à une diminution des crédits pour les impôts sur les bénéfices et les impôts miniers différés. La perte par action de base a augmenté de 0,00 \$ en 2010 à 0,01 \$ en 2011.

## **RÉSULTATS POUR LE 4<sup>e</sup> TRIMESTRE**

### **Revenus**

Tel que noté ci-dessus, nos revenus consistent principalement en intérêts reçus sur des certificats de dépôt. Pour le 4<sup>e</sup> trimestre, le montant reçu a été de 25 467 \$.

## **Dépenses d'administration**

Durant le 4<sup>e</sup> trimestre, les dépenses d'administration ont totalisé 787 477 \$. La dépense principale a été la rémunération à base d'actions pour un montant de 678 800 \$.

## **Profit net (Perte nette)**

Après les impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs, une perte nette de 788 034 \$ a été réalisée au 4<sup>e</sup> trimestre.

## **FLUX DE TRÉSORERIE**

### **Exploitation**

Les activités d'exploitation avant variation des éléments hors caisse du fonds de roulement ont généré un flux de trésorerie négatif de 487 959 \$ en 2011 et de 442 939 \$ en 2010. Les éléments hors caisse du fonds de roulement ont utilisé 263 410 \$ en 2011 et absorbé 208 116 \$ en 2010.

### **Financement**

L'émission d'actions et de bons de souscription, net des frais d'émission, a rapporté 10 341 357 \$ en 2011 et 2 033 993 \$ en 2010. Ces financements ont été plus que suffisants pour couvrir nos frais d'exploration reportés, le paiement de l'option sur la propriété Aldermac et nos dépenses d'administration.

### **Investissement**

En 2011, notre plus grand investissement fut de 3 119 239 \$ en frais d'exploration reportés. Le coût net des investissements fut de 2 257 267 \$ tandis qu'en 2010, il avait été de 1 797 359 \$.

### **Liquidités à la fin des exercices 2010 et 2011**

Les liquidités à la fin de l'exercice 2011 étaient de 7 268 300 \$, tandis qu'en 2010, elles indiquaient un solde négatif de 64 421 \$. Les financements réalisés au cours du dernier exercice ont amélioré considérablement la situation financière de la Société.

## **FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS**

En 2011, les frais d'exploration reportés, avant les crédits de droits miniers et les crédits d'impôt, ont augmenté de 1 990 147 \$, passant de 1 129 092 \$ en 2010 à 3 119 239 \$ en 2011. Pour chacune de ces années, les frais d'exploration reportés ont été diminués par des crédits de droits miniers et des crédits d'impôt. Les crédits d'impôts sont donnés par le gouvernement provincial du Québec pour des dépenses d'exploration encourues au Québec, lorsque ces dépenses ne sont pas financées par des actions accréditatives souscrites au Québec.

## Détails sur les deux plus importants items des frais d'exploration reportés pour l'exercice terminé le 30 juin 2011 :

### *Forage au diamant :*

Pour la période terminée le 30 juin 2011, le coût des forages au diamant a augmenté de 1 389 256 \$, passant de 589 415 \$ en 2010 à 1 978 671 \$ en 2011. Ces frais ne comprennent pas les frais reliés aux forages, tels les analyses, les honoraires et/ou salaires d'ingénieurs et de techniciens et les frais généraux reliés à ces activités. En 2011, les sondages ont été répartis comme suit :

<b>Propriété</b>	<b>Nombre de trous</b>	<b>Nombre de mètres</b>
Vendôme	4	658
Veza	2	573
Elder-Tagami	103	15 642
Abcourt-Barvue	<u>52</u>	<u>12 246</u>
	161	29 119

À Vendôme, quatre trous ont été forés pour valider des informations historiques. De très bons résultats ont été obtenus (voir notre communiqué de presse du 8 août 2011).

À Veza, deux trous ont été forés sur le contact sédiments/volcaniques porteur de minéralisation aurifère. Aucune valeur significative n'a été recoupée. Ces travaux ont été réalisés pour le renouvellement des claims.

À Elder-Tagami, 103 trous pour un total de 15 642 mètres ont été forés pour augmenter le volume et la qualité des ressources. D'excellents résultats ont été obtenus. Plusieurs communiqués de presse émis au cours de l'exercice en font foi. Une révision 43-101 du calcul des ressources est présentement en cours.

À Abcourt-Barvue, 52 trous pour un total de 12 246 mètres ont été forés dans la partie ouest du gisement Abcourt-Barvue en vue d'augmenter le volume et la qualité des ressources. D'excellents résultats ont été obtenus tels qu'indiqué dans plusieurs communiqués de presse qui ont été émis au cours de l'exercice.

### *Honoraires et dépenses d'ingénieur :*

Les honoraires et dépenses d'ingénieur sont surtout reliés aux forages. Les dépenses se répartissent comme suit:

Honoraires d'ingénieurs	404 000 \$
Techniciens	21 000 \$
Déplacements et autres	<u>22 925 \$</u>
Total	447 925 \$

## **BILAN**

L'actif total au 30 juin 2011 s'établit à 19 592 087 \$ comparé à 9 485 106 \$ au 30 juin 2010. Les financements réalisés en 2011 ont doublé la valeur de la Société.

## MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

Aucune modification comptable n'a été adoptée par la Société en 2011.

## MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

### Normes internationales d'information financières (IFRS)

L'ICC planifie la convergence des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada avec les Normes Internationales d'information financière (IFRS) sur une période transitoire qui se terminera en 2011. La Société s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information financière et les systèmes d'information. Celle-ci procède actuellement à la phase d'examen et d'évaluation de son projet de mise en œuvre des IFRS afin de calculer l'incidence de l'adoption de celles-ci sur ses processus, ses systèmes et ses états financiers.

### Diagnostic

#### CONVERGENCE IFRS

L'analyse qui suit constitue la liste des principaux domaines où les modifications de conventions comptables pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers de la Société. Cette liste ne devrait pas être considérée comme une liste exhaustive des modifications qui découleront de la conversion aux IFRS. Elle vise à mettre l'accent sur les domaines que la Société juge les plus importants. Les conseils de normalisation canadiens (ICCA) et internationaux (IASB) mènent d'importants projets sur une base continue, lesquels pourraient avoir des incidences sur les différences finales entre les PCGR du Canada prébasculément (ci-après PCGR), et sur leurs répercussions sur les états financiers de la Société au cours des années à venir. La liste qui suit a été préparée en fonction des normes IFRS actuelles.

#### Actifs de prospection et d'évaluation

- **Méthodes comptables**

##### IFRS

IFRS 6 contient une dispense temporaire qui limite la nécessité pour une entité de modifier ses méthodes comptables existantes relatives aux actifs de prospection et d'évaluation (frais d'exploration reportés), sous réserve de certaines restrictions.

##### Impact du basculement

La Société prévoit conserver ses politiques comptables actuelles concernant l'inscription à l'actif des frais d'exploration. En conséquence, aucun impact de conversion important sur les états financiers relativement à la comptabilisation des frais d'exploration n'est prévu.

- **Éléments du coût**

##### IFRS

Une entité doit déterminer une méthode comptable précisant quelles dépenses sont comptabilisées en actifs de prospection et d'évaluation en prenant compte la mesure dans laquelle la dépense peut être associée à la découverte de ressources minérales. Les dépenses liées au développement des ressources minérales ne doivent pas être comptabilisées en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation. Les dépenses liées au développement sont inscrites à l'actif seulement après que la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone spécifique aient été démontrées (et doivent satisfaire les critères de comptabilisation d'IAS 16 Immobilisations corporelles ou d'IAS 38 Immobilisations incorporelles).

### PCGR

Les sociétés minières ne sont pas tenues d'identifier séparément les dépenses préalables à l'acquisition des droits légaux de prospector, les dépenses de prospection et d'évaluation et les dépenses de développement, puis de les comptabiliser selon des critères distincts.

Tous les coûts associés à l'acquisition de biens et aux activités d'exploration et de mise en valeur sont capitalisés. Les coûts internes capitalisés sont limités aux coûts pouvant être directement reliés aux acquisitions et aux activités d'exploration et de mise en valeur exercées par l'entreprise pour son propre compte, ce qui exclut les coûts liés à la production (frais d'extraction), les frais indirects du siège social et autres coûts similaires. Les coûts capitalisés peuvent comprendre les intérêts débiteurs dans la mesure où les coûts en cause ne font pas l'objet d'un amortissement pour dépréciation ou dépréciation ainsi que la portion des frais indirects ou des frais généraux administratifs qui est directement imputable aux activités d'exploration et de mise en valeur, nécessaire à ces activités.

Les frais d'exploration liés aux propriétés minières sont capitalisés lorsqu'ils satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production ou la fourniture de biens ;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable; et
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des affaires.

### Impact lié au basculement

Seules les dépenses de développement engagées après que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction du minerai aient été démontrées seront maintenues à l'actif.

Les frais d'exploration et de développement engagés sur une des propriétés minières ayant des réserves de minerai exploitable économiquement seront reclassés à titre d' « actif minier en développement » (sous une ligne séparée à l'état de la situation financière). Les frais d'exploration seront soumis à un test de dépréciation avant le reclassement, et toute perte de valeur sera comptabilisée, le cas échéant. [Voir aussi Reclassement des actifs de prospection et d'évaluation ci-après.]

La Société procède actuellement à une analyse visant à identifier s'il existe des frais de développement engagés sur ses autres propriétés minières – frais engagés avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de minerai aient été démontrées. Dans la mesure où de tels frais ont été engagés, les impacts cumulatifs du changement de convention comptable seront évalués à la date de transition aux IFRS, soit le 1er juillet 2010 et pour l'exercice terminé le 30 juin 2011.

Les autres frais d'exploration reportés seront maintenus distinctement sous une ligne séparée au bilan sous le titre « actifs de prospection et d'évaluation ».

### ▪ **Reclassement des actifs de prospection et d'évaluation**

#### IFRS

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les coûts capitalisés aux actifs au titre de la prospection et de l'évaluation doivent être reclassés à titre d'actifs miniers en développement. Les actifs de prospection et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation avant le reclassement, et toute perte de valeur doit être comptabilisée.

### Impact lié au basculement

Les frais d'exploration et de développement de la propriété minière ayant des réserves de minerai exploitable économiquement seront reclassés comme « actif minier en développement » à l'adoption des IFRS. La Société considérera les indicateurs de dépréciation d'IAS 36 Dépréciation d'actifs et déterminera s'il y a une dépréciation à comptabiliser au moment du reclassement.

#### ▪ Évaluation après comptabilisation

##### IFRS

Les actifs de prospection et d'évaluation sont initialement comptabilisés au coût. Après la comptabilisation, ces actifs peuvent être évalués soit selon le modèle du coût, soit selon le modèle de réévaluation.

##### PCGR

Les frais d'exploration reportés (actifs de prospection et d'évaluation) sont évalués au coût. La réévaluation n'est pas permise.

### Impact lié au basculement

La Société continuera d'utiliser le modèle du coût lors de la comptabilisation initiale et subséquemment. Il n'y aura donc pas d'impact de transition sur les états financiers.

#### ▪ Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation – comptabilisation et évaluation

##### IFRS

Les actifs de prospection et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif de prospection et d'évaluation peut excéder sa valeur recouvrable. IFRS 6 énonce certains faits et circonstances (la liste n'est pas exhaustive) indiquant la nécessité de soumettre les actifs de prospection et d'évaluation à des tests de dépréciation.

IFRS 6 met davantage l'emphase sur ce qui est planifié dans l'avenir – par exemple, s'il y a d'importantes dépenses de prospection et d'évaluation ultérieures dans la zone spécifique qui sont prévues au budget ou programmées.

Les indicateurs menant à des tests de dépréciation pour les actifs de prospection et d'évaluation sont compris dans IFRS 6 (et sont différents de ceux d'IAS 36, DÉPRÉCIATION D'ACTIFS). Lorsque les faits et les circonstances suggèrent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif (valeur actuelle des flux de trésorerie attendus)), la valeur comptable de l'actif doit être ramené à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur.

##### PCGR

Bien que les indicateurs sont essentiellement semblables à ceux d'IFRS 6, le CPN-174 *Frais d'exploration minière* fournit des indications afin d'écarter les présomptions de dépréciation lorsque les activités d'exploration accusent un retard provenant de changements défavorables du prix du minerai ou des conditions de financement.

### Impact lié au basculement

La Société soumettra ses actifs miniers (propriétés minières et actifs au titre de la prospection et de l'évaluation) aux indicateurs de dépréciation d'IFRS 6 au 1er juillet 2010 (date de transition aux IFRS) et au 30 juin 2011 et procédera à des tests de dépréciation si des faits ou des circonstances suggèrent que la valeur comptable de certains de ces actifs peut excéder la



valeur recouvrable.

De plus, à ces mêmes dates, la Société déterminera s'il existe des conditions de reprises de valeur. [Voir aussi Dépréciation d'actifs et reprise d'une perte de valeur ci-après.]

▪ **Dépréciation – niveau auquel les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation**

**IFRS**

Une entité doit déterminer une méthode comptable de répartition des actifs de prospection et d'évaluation à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) dans le but d'estimer la dépréciation de tels actifs.

**Impact lié au basculement**

Dans l'industrie minière, l'approche la plus commune est d'allouer les coûts par zone d'intérêt. À compter du moment où la viabilité commerciale est établie, une zone d'intérêt comprendra normalement une seule mine. La méthode de répartition des actifs actuellement utilisée est semblable à celle des IFRS. Par conséquent, il n'y aura aucune modification à l'adoption des IFRS.

**Dépréciation d'actifs (IAS 36)**

**IFRS**

Une entité doit déterminer à la fin de chaque période de reporting s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un tel indice, l'entité doit procéder à un test de dépréciation visant à déterminer si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus). Si, et seulement si, la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur.

Qu'il y ait un indice de dépréciation ou non, une entité doit aussi effectuer un test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif doit être augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cette augmentation constitue une reprise de perte de valeur.

**PCGR**

Un test de dépréciation est également requis lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Toutefois, il s'agit d'un test de dépréciation en deux étapes qui diffère de celui sous les IFRS.

Les actifs incorporels à durée de vie utile indéfinie et les écarts d'acquisition sont également soumis à un test de dépréciation annuel.

Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur s'accroît ultérieurement.

**Impact lié au basculement**

La Société a déterminé que ces changements de conventions comptables n'auront aucune

incidence significative sur les actifs autres que les actifs de prospection et d'évaluation à l'adoption des IFRS. Pour les actifs de prospection et d'évaluation, voir *Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation – comptabilisation et évaluation* ci-avant.

### **Paiement fondé sur des actions - Évaluation**

#### IFRS

Pour les transactions avec des membres du personnel et les tiers fournissant des services similaires, l'entité doit évaluer la juste valeur des services reçus en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions avec les parties autres que des membres du personnel, il existe une présomption réfutable que la juste valeur des biens ou services peut être estimée de manière fiable.

#### PCGR

Les instruments de capitaux propres attribués à des salariés et le coût des services rendus en contrepartie sont évalués et constatés sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres. Les opérations avec des parties autres que des membres du personnel sont comptabilisées sur la base soit de la juste valeur des instruments de capitaux propres, ou des passifs engagés, en retenant la juste valeur dont la mesure est la plus fiable.

#### Impact lié au basculement

La Société prévoit un impact limité à l'adoption des IFRS en ce qui a trait aux paiements à base d'actions offerts aux non-employés. Sous les IFRS, ces octrois doivent être évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. La Société analyse actuellement l'impact de ce changement de convention comptable.

### **Paiement fondé sur des actions – Acquisition graduelle des droits**

#### IFRS

IFRS 2 impose à l'entité qui comptabilise des attributions acquises par tranches de traiter chaque tranche comme un accord séparé.

Le nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue doit être initialement estimé et révisé par la suite, lorsque nécessaire.

#### PCGR

Le chapitre 3870 est généralement en convergence avec les IFRS. Toutefois, la norme canadienne permet alternativement que ces avantages soient traités comme une attribution unique dont le coût de rémunération est comptabilisé sur une base linéaire. Le chapitre 3870 impose d'appliquer cette option dans certaines conditions.

Aussi, une entreprise peut commencer à comptabiliser le coût de rémunération comme s'il était prévu que les droits à tous les instruments attribués deviendront acquis. L'effet des extinctions réelles est ensuite constaté à mesure que celles-ci se produisent.

#### Impact lié au basculement

La Société prévoit un impact limité à l'adoption des IFRS concernant les octrois d'options aux responsables des relations avec les investisseurs. Les dépenses liées aux paiements à base d'actions sont comptabilisées sur une base accélérée sous les IFRS. La Société analyse actuellement l'impact de ce changement de convention comptable.

### **Parties liées**

IAS 24 *Informations relatives aux parties liées* exige que soit indiquée la rémunération des principaux dirigeants (ce qui comprend les différents avantages, les indemnités et les

paiements fondés sur les actions).

IAS 24 impose également de fournir des informations sur les relations, transactions et soldes, y compris les engagements entre parties liées.

La comptabilisation et l'évaluation des transactions entre parties liées pourraient différer car il n'existe pas d'exigences précises à cet égard dans les IFRS. Les transactions entre parties liées sont plutôt comptabilisées et évaluées en conformité avec les dispositions des IFRS applicables. La notion de « valeur d'échange » n'existe pas dans les IFRS et les opérations doivent généralement être évaluées à la juste valeur.

#### Impact lié au basculement

L'adoption des IFRS entraînera la fourniture d'informations additionnelles en notes aux états financiers.

La Société ne prévoit aucun changement significatif dans l'évaluation des transactions entre apparentées en utilisant les IFRS applicables aux transactions sous-jacentes.

#### **Impôts sur le résultat – Actions accréditives**

##### IFRS

IAS 12 ne contient aucune directive spécifique sur la question de la comptabilisation d'un passif d'impôt différé à l'égard des actions accréditives.

##### PCGR

Le CPN-146, « Actions accréditives », mentionne que le coût des impôts futurs rattachés à l'écart temporaire qui résulte de l'émission d'actions accréditives est comptabilisé comme un coût de l'émission des titres en faveur des investisseurs au moment où l'entreprise renonce à son droit aux déductions y afférentes.

#### Impact lié au basculement

La Société a l'intention d'évaluer la vente des déductions fiscales en utilisant la méthode de la valeur résiduelle. Au moment où les actions accréditives sont émises, la vente de déductions fiscales est différée et présentée comme autre passif dans l'état de la situation financière. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées (dans la mesure où il y a l'intention d'y renoncer), la vente de déductions fiscales est comptabilisée en résultat comme une réduction des impôts différés et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les écarts temporaires imposables qui proviennent de la différence entre la valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées à titre d'actif dans l'état de la situation financière et la valeur fiscale de ces dépenses. Les dépenses renoncées relativement aux actions accréditives peuvent entraîner la comptabilisation d'actifs d'impôts différés antérieurement non constatés. La Société analyse actuellement l'impact qu'aura ce changement de convention comptable à l'adoption des IFRS.

#### **Instruments financiers**

IAS 39 comporte des différences par rapport aux PCGR, notamment en ce qui a trait à la désignation d'actifs financiers et de passifs financiers à la juste valeur, aux exigences de décomptabilisation, et au reclassement de passif financier et d'instrument de capitaux propres.

#### Impact lié au basculement

Malgré les différences, les PCGR sont généralement en convergence avec les dispositions d'AS 39. La Société ne prévoit aucune incidence significative suivant l'adoption des IFRS.

## **Immobilisations corporelles**

Sous les IFRS, la Société aura la possibilité de choisir soit le modèle du coût, soit le modèle de la réévaluation. Le modèle du coût converge avec les PCGR si ce n'est qu'il y a nécessité de ventiler chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément et de les amortir séparément sous les IFRS.

### Impact lié au basculement

La Société continuera d'utiliser le modèle du coût. La Société a déterminé que l'amortissement par composante ne provoquera aucun changement significatif.

## **Crédit de droits miniers et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources**

Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources est assimilable à la définition des « subventions liées à des actifs » d'IAS 20. Le crédit de droits miniers (ou déduction d'impôt) est une forme d'aide publique qui est limitée sur la base du passif d'impôt sur le résultat et, en conséquence, il ne fait pas parti du champ d'application d'IAS 20.

### Impact lié au basculement

À l'adoption des IFRS et conformément à IAS 20, le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources continuera de venir réduire les actifs de prospection et d'évaluation (frais d'exploration reportés). Bien que le crédit d'impôt pour droits miniers ne soit pas spécifiquement couvert par IAS 20, la Société juge que ce crédit est en substance une réduction du taux des droits miniers et continuera donc à présenter ce montant en réduction des droits miniers à la condition que son recouvrement soit quasiment certain.

## **Passifs éventuels**

### IFRS

Une provision doit être comptabilisée lorsque (a) une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ; (b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée. En de rares cas, l'existence d'une obligation actuelle n'apparaît pas clairement. Dans ces cas, un événement passé est considéré créer une obligation actuelle si, compte tenu de toutes les indications disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une obligation actuelle existe à la fin de la période de présentation de l'information financière. Dans le cas extrêmement rare où aucune estimation fiable ne peut être faite, il existe un passif qui ne peut pas être comptabilisé. Ce passif est indiqué en tant que passif éventuel.

### PCGR

Le montant d'une perte éventuelle doit être comptabilisé lorsque probable, et lorsque le montant de la perte peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

### Impact lié au basculement

À l'avenir, davantage de pertes éventuelles pourraient être comptabilisées sous les IFRS. Toutefois, la Société a déterminé qu'il n'y a aucun impact immédiat lié à la conversion aux IFRS.

## **Exemptions lors de la première application des IFRS (IFRS 1)**

La Société prévoit utiliser les exemptions facultatives suivantes dans la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture au 1er juillet 2010, soit la date de transition aux IFRS pour la Société. Avant le reporting des états financiers intermédiaire en conformité avec l'IAS

34 Information financière intermédiaire pour le trimestre devant se terminer le 30 septembre 2011, la Société pourrait décider d'appliquer d'autres exemptions facultatives.

- Application d'IFRS 2 Paiement fondé sur des actions seulement aux instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas pleinement acquis à la date de transition.
- Application d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises prospectivement à compter de la date de transition, et par conséquent de ne pas retraiter les regroupements effectués avant la date de transition.
- Application des dispositions transitoires prévues dans IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, et par conséquent déterminer si un accord existant à la date de transition aux IFRS contient un contrat de location sur la base des faits et des circonstances qui existaient à cette date. La Société n'a pas de contrat de location.
- Application d'IAS 23 Coûts d'emprunt prospectivement à compter de la date de transition. IAS 23 exige la capitalisation des coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de certains actifs.
- Application de l'exemption permettant de désigner, à la date de transition aux IFRS, tout actif financier ou passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sous réserve du respect des critères de classement d'IAS 39 à cette date.
- Application de l'exemption permettant à un nouvel adoptant de ne pas distinguer les composantes de passif et de capitaux propres des instruments financiers composés si la composante passif est éteinte à la date de transition aux IFRS.

#### **Exception à l'application rétrospective pour les estimations (IFRS 1)**

La Société prévoit que les estimations établies selon les IFRS à la date de transition aux IFRS seront cohérentes avec les estimations établies à la même date selon les PCGR du Canada pré-basculement (après les ajustements destinés à refléter toute différence entre les méthodes comptables).

#### **Plan de transition aux IFRS**

La Société adoptera les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour ses états financiers intermédiaires et annuels en commençant par le trimestre devant se terminer le 30 septembre 2011. Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada pré-basculement, mais comptent des différences importantes en matière de comptabilisation, d'évaluation et d'informations à fournir. La Société est assistée par un conseiller externe pour faciliter le basculement aux IFRS. Le tableau ci-après résume les progrès que nous avons accomplis et nos prévisions quant à l'échéancier de notre plan de transition aux IFRS :

Évaluation et analyse des principaux domaines où les modifications de conventions comptables pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers de la Société.	Complété.
Évaluation des changements potentiels sur les systèmes d'information, les activités commerciales et les ententes contractuelles.	En cours. À être complété conjointement avec la production des états financiers du 1 <sup>er</sup> trimestre 2011 en IFRS (T1 2012).
Détermination finale des conventions comptables et des impacts quantitatifs de l'adoption des IFRS sur les postes des états financiers de la Société, y compris l'application d'IFRS 1 <i>Première application des Normes internationales</i> .	En cours. À être complété conjointement avec la production des états financiers du 1 <sup>er</sup> trimestre 2011 en IFRS (T1 2012).
Conclusions et décisions définitives quant aux implications de changements de conventions comptables sur les systèmes d'information, les activités commerciales et les ententes contractuelles.	En cours. À être complété conjointement avec la production des états financiers du 1 <sup>er</sup> trimestre 2011 en IFRS (T1 2012).

### ***Impact de l'adoption des IFRS sur les systèmes d'information et les activités commerciales de la Société***

À l'heure actuelle, la direction croit que les changements devant être apportés à son système comptable et ses activités commerciales sont limités.

Nous croyons que les systèmes et processus actuels peuvent supporter les changements nécessaires.

Nous n'avons pas identifié d'ententes contractuelles qui peuvent significativement être impactées par l'adoption des IFRS.

Nous prévoyons impliquer notre conseiller externe dans la préparation des premiers états financiers intermédiaires de la Société. Durant la transition, le conseiller externe rassurera la direction quant à l'application de méthodes comptables IFRS particulières. Notre conseiller externe est bien au fait et à jour en ce qui concerne l'application des IFRS et des aspects clés des IFRS qui affectent les entreprises minières.

Les comptables de la Société continuent leurs mises à jour sur les IFRS. Ils travailleront avec notre conseiller externe pour assurer la conformité aux IFRS, particulièrement sur les questions de mise en œuvre des IFRS qui concernent le secteur minier.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit continueront à être mis à jour régulièrement sur le processus de conversion aux IFRS et les aspects clés des IFRS affectant la Société.

## Autres nouvelles normes

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

## PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES (auditées)

### Exercices terminés le 30 juin

	2011	2010	2009
<b>Résultats (\$)</b>			
Intérêts	38 479	4 464	17 992
Profit net (perte nette)	(925 652)	(45 101)	(483 258)
Profit net (perte nette) par action sur une base diluée	(0,01)	0,00	(0,01)
<b>Bilan (\$)</b>			
Espèces et quasi-espèces	7 268 300	(64 421)	350 000
Actif total	19 592 087	9 485 106	7 666 516
Total de la dette à long terme	--	--	--
<b>Exploration minière (\$)</b>			
Frais d'exploration, nets des subventions, etc.	2 672 044	995 684	655 173

## INFORMATIONS TRIMESTRIELLES (non auditées)

	2011 Juin	2010 Juin	2011 Mars	2010 Mars	2010 Déc.	2009 Déc.	2010 Sept	2009 Sept
<b>Résultats (\$)</b>								
Intérêts	25 467	590	10 960	613	1 219	1 434	833	1 827
Profit net (perte nette)	(788 034)	284 802	200 820	(5 874)	(148 767)	(137 506)	(189 761)	(186 523)
Profit net (perte nette) par action sur une base diluée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Bilan (\$)</b>								
Espèce quasi-espèces	7 268 300	(64 421)	2 672 962	1 665 377	2 264 768	2 146 605	650 000	141 330
Actif total	19 592 087	9 485 106	14 029 581	9 633 486	13 560 719	9 560 760	9 423 279	7 655 218
Total dette à long terme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Exploration minière (\$)</b>								
Frais d'exploration net des crédits de droits miniers et d'impôts	478 461	274 454	827 938	368 667	1 060 419	229 969	305 226	122 594

## INFORMATION ADDITIONNELLE EXIGÉE D'UN ÉMETTEUR ÉMERGENT

La Société fournit l'information sur les frais d'exploration reportés dans la note 7 de ses états financiers annuels pour l'exercice terminé le 30 juin 2011. La Société n'a pas de frais reportés autres que les propriétés minières et les frais d'exploration reportés.

La Société n'a aucune dépense de recherche et développement.

Le tableau suivant donne le détail des frais généraux d'administration pour les exercices terminés le 30 juin 2010 et 30 juin 2011 :

<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Impôt de la partie XII.6	25 000 \$	(28 697)\$
Dépenses forestières	0	2 463
Amortissement des immobilisations corporelles	15 093	7 246
Honoraires professionnels	45 804	45 232
Honoraires de consultants	86 052	146 684
Charges sociales	14 390	2 438
Restauration du site minier	92 898	150 948
Frais généraux d'administration	169 028	71 005
Publicité	19 275	19 067
Inscription, registrariat et information aux actionnaires	74 011	42 572
Rémunération à base d'actions	<u>742 100</u>	<u>99 900</u>
	<u>1 283 651 \$</u>	<u>558 858 \$</u>

## OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

### Dettes à long terme

La Société pas de dette à long terme.

### Redevances

<u>Propriétés</u>	<u>Redevance</u>	<u>Propriétés</u>	<u>Redevance</u>
Elder	2 à 3 % NSR	Tagami	1 à 2 % NSR
Barvue	0,25/tonne courte	Jonpol	2,5 % NSR
Vendôme	2% sur claims Xstarta	Aldermac	2,00 \$/tonne sur 1,5 M tonnes
Abcourt	0	Aldermac ouest	2% NSR

### Environnement

Un bassin de sédimentation sur la propriété Abcourt-Barvue a été restauré en 2005 et restauré de nouveau au cours des exercices 2009, 2010 et 2011. Nous avons aussi implanté une petite usine de traitement d'eau pour le lixiviat provenant du bassin restauré. Les dépenses de restauration ont été de 150 948 \$ en 2010 et 92 898 \$ en 2011.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société n'a pas conclu d'arrangement hors bilan.



## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Société a encouru des frais d'exploration de 231 382 \$ (223 867 \$ en 2010), des honoraires administratifs de 55 358 \$ (44 000 \$ en 2010) et des allocations et des frais de location de véhicules et d'équipement totalisant 8 560 \$ (8 711 \$ en 2010), auprès de Décochib inc., une société ayant le même président que Mines Abcourt inc. En 2010, la Société avait engagé également 1 123 \$ en dépenses forestières auprès de cette même société.

Au cours de l'exercice, la Société a encouru des honoraires administratifs de 23 235 \$ (21 467 \$ en 2010) et des frais d'émission d'actions de 18 822 \$ (aucun en 2010) auprès de deux administrateurs de Mines Abcourt inc.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

## CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ ET ÉMIS AU 30 JUIN 2011

Classe d'actions	Valeur au pair	Nombre autorisé	Nombre d'actions émises	Montant reçu
Cat. A (non-votante)	Aucune	illimité	aucune	0
Cat. B (votante)	Aucune	illimité	148 950 067	32 740 686 \$
Privilégiée	à déterminer	illimité	aucune	0

À la date de ce rapport, la Société avait un nombre de 148 950 067 actions de catégorie B (ordinaire) émises et en circulation.

## ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION ÉMIS AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2011, 72 964 704 actions ont été émises, pour un montant de 8 363 271 \$ et 64 971 495 bons de souscription ont été émis pour un total de 3 431 947 \$ pour un total de 11 795 218 \$. La valeur des bons de souscription a été établie selon la formule de Black-Scholes.

Pour plus de détails, voir les notes 8 et 9 des états financiers audités pour l'exercice terminé le 30 juin 2011.

## OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION ET VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES AU 30 JUIN 2011

### Options

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions accordées en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société.

<b>Options en circulation</b>	<b>Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée</b>	<b>Prix de levée \$</b>
7 800 000	5 ans	0,12
1 250 000	4,2 ans	0,10
350 000	3,7 ans	0,10
200 000	3 ans	0,10
400 000	3,6 ans	0,10
<u>100 000</u>	3,7 ans	0,15
<u>10 100 000</u>		

### **Bons de souscription**

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit:

	<b>2011</b>		<b>2010</b>	
	<b>Quantité</b>	<b>Prix de souscription moyen pondéré \$</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix de souscription moyen pondéré \$</b>
<b>Solde au début</b>	14 204 879	0,21	8 891 116	0,38
Octroyés	64 971 496	0,22	9 640 879	0,18
Expirés	(4 526 318)	0,27	(4 327 116)	0,50
Exercés	<u>(1 880 182)</u>	0,17	_____	-
<b>Solde à la fin</b>	<u>72 769 875</u>	0,22	<u>14 204 879</u>	0,21

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription.

<b>Bons de souscription en circulation</b>	<b>Prix \$</b>	<b>Date d'expiration</b>
4 313 462	0,17	Décembre 2011
5 084 917	0,19	Décembre 2011
24 245 787	(1)	Décembre 2012
3 986 821	(2)	Décembre 2012
<u>35 138 888</u>	(3)	Avril 2013
<u>72 769 875</u>		

(1) Ces bons donnent le droit d'acquérir une action de catégorie "B" au prix de 0,175 \$ pendant une période de 12 mois se terminant en décembre 2011 et ensuite, au prix de 0,195 \$ pendant une seconde période de 12 mois se terminant en décembre 2012.

(2) Ces bons donnent le droit d'acquérir une action de catégorie "B" au prix de 0,25 \$ pendant une période de 12 mois se terminant en décembre 2011 et ensuite, au prix de 0,30 \$ pendant une seconde période de 12 mois se terminant en décembre 2012.

(3) Les bons donnent le droit d'acquérir une action de catégorie "B" au prix de 0,23 \$ pendant une période de 12 mois se terminant en avril 2012 et ensuite, au prix de 0,26 \$ pendant une seconde période de 12 mois se terminant en avril 2013.

Au cours de l'exercice, la Société a octroyé des bons de souscription à des investisseurs dans le cadre de placements privés et publics. La juste valeur de ces bons de souscription a été calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes en considérant les hypothèses suivantes : durée estimative de 2 ans (2 ans en 2010), taux d'intérêt sans risque de 1,74 % (1,37 % en 2010), dividende prévu de 0 % (0 % en 2010) et volatilité prévue de 85,87 % (80 % en 2010).

### **Options émises aux courtiers et à des intervenants**

Les mouvements dans les options aux courtiers et à des intervenants se détaillent comme suit:

	2011		2010	
	Quantité	Prix de levée moyen pondéré	Quantité	Prix de levée moyen pondéré
		\$		\$
<b>Solde au début</b>	1 119 833	0,14	212 400	0,44
Octroyées	4 689 907	0,18	1 062 833	0,13
Expirées	(57 000)	0,26	155 400	0,50
Exercées	(714 807)	0,13	-	
<b>Solde à la fin</b>	<u>5 037 933</u>	0,17	<u>1 119 833</u>	0,14
Moyenne pondérée de la juste valeur des options émises à des courtiers et à des intervenants :		0,07		0,06

### **Autres valeurs mobilières convertibles**

Aucune

### **Actions entières**

Aucune

## **PROPRIÉTÉS MINIÈRES**

Mines Abcourt inc, possède deux projets miniers à un stade avancé de développement, en Abitibi, Québec, Canada :

- Un projet d'or comprenant les propriétés Elder et Tagami près de Rouyn-Noranda, Québec, Canada,
- Un projet d'argent et de zinc comprenant les propriétés Abcourt-Barvue et Vendôme à Barraute, au nord de Val-d'Or, Québec, Canada,

et deux projets à un stade avancé d'exploration, aussi en Abitibi, Québec, Canada :

- La propriété Aldermac, située près de Rouyn-Noranda, Québec, Canada, avec des ressources historiques en cuivre-zinc-argent-or,
- La propriété Jonpol, située près d'Amos, Québec, Canada, avec des ressources historiques en cuivre-zinc-argent-or,

Voici quelques informations sur chacune de ces propriétés :

### **PROPRIÉTÉ ABCOURT-BARVUE**

La propriété Abcourt-Barvue est avantageusement située à Barraute, à 60 kilomètres (35 milles) au nord de la ville minière de Val-d'Or au Québec. Elle couvre 2 505 hectares avec 59 claims miniers et deux (2) concessions minières détenues à 100% par Abcourt.

Du zinc fut découvert en surface en 1950 sur le groupe de claims Barvue. La propriété fut exploitée de 1952 à 1957 avec une fosse à ciel ouvert par Barvue Mines Limited et de 1985 à 1990 avec une exploitation souterraine par Mines Abcourt inc.

Notre objectif est la mise en exploitation de cette propriété. De 2002 à 2007, plusieurs programmes de forage au diamant et diverses études techniques ont été réalisés pour supporter l'étude de faisabilité et nos demandes de permis. L'étude de faisabilité est terminée mais diverses alternatives sont considérées pour améliorer la profitabilité de ce projet. En février 2011, Abcourt a acheté l'intérêt de Xstrata Zinc Canada Division dans quinze demi-claims faisant partie de la propriété Vendôme. L'achat de ces claims nous permettra d'ajouter Vendôme dans le projet Abcourt-Barvue.

En mai 2006, une révision des ressources de la propriété Abcourt-Barvue a été réalisée par une personne indépendante qualifiée, M. Jean-Pierre Bérubé ingénieur, consultant pour MRB et Associés de Val-d'Or, Québec, Canada. Cette révision a été faite en accord avec le Règlement 43-101. Ce rapport est disponible sur SEDAR.

Genivar, Limited Partnership, de la ville de Québec et Bumigene inc., de la ville de Montréal, ont complété une étude de faisabilité qui a été publiée en février 2007. Avec cette étude de faisabilité, presque toutes les ressources ont été reclassées en réserves prouvées et probables de minerai. Ce rapport est disponible sur SEDAR.

La réalisation du projet d'exploitation prévoit l'extraction de 85 % du minerai dans une fosse à ciel ouvert et le traitement du minerai dans une usine construite sur le site de la mine avec une capacité de 1 800 tonnes par jour, pour un total de 650 000 tonnes par année.

Nous évaluons aussi la possibilité d'augmenter la capacité de l'usine à 2 740 tonnes par jour pour un total de 1 000 000 de tonne par année. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de convertir une partie des ressources présumées d'Abcourt en ressources indiquées et d'ajouter les ressources historiques de Vendôme au projet. À Abcourt-Barvue, nous avons commencé un programme de forage au diamant en surface dans la partie ouest du gisement, en vue de convertir un bloc de minéralisation situé à une profondeur de 150 à 200 mètres.

Au 30 juin 2011, nous avons foré 52 trous, pour un total de 12 246 mètres, à un coût global avant crédit d'impôt de 1 032 585 \$, soit 84,32 \$ par mètre. Pour atteindre notre objectif, il est nécessaire de forer 15 trous additionnels, pour un total de 4 500 mètres, au coût d'environ 385 000 \$. L'étape suivante sera la révision des réserves et ressources en accord avec le Règlement 43-101.

Une évaluation des ressources de Vendôme selon le Règlement 43-101, est présentement en cours. Quatre trous de confirmation ont donné d'excellents résultats. Voir notre communiqué de presse du 9 août dernier.

## **LA PROPRIÉTÉ VENDÔME**

La propriété Vendôme est située à 11 kilomètres (sept milles) au sud de la propriété Abcourt-Barvue. Elle comprend 59 claims pour un total de 2 546 hectares, détenus à 100 % par Abcourt.

Le gisement Vendôme fut découvert en 1951 par un pionnier de la technologie minière, l'ingénieur Paul R. Geoffroy. En 1954, un puits standard à trois compartiments fut descendu jusqu'à une profondeur de 160 mètres (525 pieds) et trois galeries furent établies à des profondeurs de 76 mètres (250 pieds), 114 mètres (375 pieds) et 153 mètres (500 pieds) respectivement. Un total de 2 134 mètres (7 000 pieds) de galerie et de cheminées furent excavées et 351 trous de sondages pour un total de 19 695 mètres (64 000 pieds) furent forés sous terre. À la même époque, les gisements **Barvallée** et **Belfort**, détenus à 100 % par Abcourt, ont été découverts par des forages de surface sur la continuation de la zone minéralisée vers l'ouest. Quelques sondages ont de plus trouvé de la minéralisation en or dans le batholith de Mogador.

En 1987, des installations minières de surface furent mises en place et une galerie inclinée de 76 mètres fut excavée.

En 1998, Abcourt a foré neuf trous pour un total de 1 505 mètres (4 936 pieds) dans le secteur Barvallée de la propriété et les résultats ont été très encourageants.

Tel qu'indiqué précédemment, quatre trous forés en 2011 pour confirmer les ressources historiques ont donné d'excellents résultats. Voir notre communiqué de presse du 9 août 2011. Une évaluation des ressources, en accord avec le Règlement 43-101, est présentement en cours.

## LA MINE ELDER-TAGAMI

La mine Elder-Tagami est détenue à 100 % par Abcourt. Cette mine est avantageusement située à seulement six milles (10 km) au nord-ouest de la communauté minière de Rouyn-Noranda au Québec. La propriété comprend 34 claims contigus et une concession minière couvrant une aire de 876 hectares. Il y a plusieurs petites redevances payables sur différentes parties de la propriété.

L'aménagement de surface comprend un bureau, un bâtiment de service, une chambre de treuil et un chevalement de puits. La mine est desservie jusqu'à une profondeur de 792 mètres (2 600 pieds) par deux puits et 16 niveaux. Une partie du matériel minier est disponible et toutes les installations minières sont en place. La réouverture de la mine est en cours.

Le minerai de la veine No 1 se trouve dans plusieurs veines de quartz ayant une direction N-40°-E à la surface, mais est-ouest à 305 mètres (1 000 pieds) de profondeur et un pendage de 22° vers le sud-est. Par exception, la veine No 4 a une direction nord-sud et un pendage de 22° vers l'est. La veine CDR est située à 4 500 pieds (1 377 m) au sud de la veine No 1.

De 1984 à 1989, environ 23 M \$ furent dépensés sur cette propriété par la société en co-participation Ressource Aunore Inc – Nova Beaucage Mines Limited. Les bâtiments et les installations de surface furent mis en place et le matériel minier fut acheté. La mine fut dénoyée, 4 268 mètres (14 000 pieds) de vieilles galeries furent réhabilitées, le puits fut approfondi de 15 mètres (50 pieds), de nouvelles recettes furent établies aux niveaux supérieurs du puits No 2, soit au 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> niveaux, un système de cheminées à minerai et de cheminées à stérile avec des poches de chargements fut établi, 142 trous de forage au diamant en surface et 75 sous terre furent forés, approximativement 2 134 mètres (700 pieds) de nouvelles galeries furent excavés, des cheminées de ventilation furent aussi percées, et quelques chantiers de production furent commencés. Environ 13 200 tonnes de minerai furent extraites avec une teneur de 0,198 once d'or à la tonne. Suite à une baisse du prix de l'or, la mine fut fermée.

De 1995 à ce jour, plusieurs programmes de forage en surface ont été réalisés. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2011, 103 trous, pour un total de 15 642 mètres, ont été forés sur la propriété Elder-Tagami à un coût de 1 515 000 \$, soit un coût moyen de 96,86 \$ par mètre. Dans nos prospectus simplifiés de décembre 2010 et d'avril 2011, nous avons prévu un coût de 1,8 M\$.

Les résultats ont été excellents et plusieurs communiqués de presse ont été émis au cours de l'exercice. Voir notre site Web : [www.abcourt.com](http://www.abcourt.com). En 2012, les forages se feront sous terre lorsque la mine sera dénoyée. Au cours de la deuxième partie de l'exercice terminé le 30 juin 2011, des travaux importants d'inspection, de réparation et d'amélioration ont été réalisés sur les aménagements de surface, le matériel de levage et le puits afin de procéder au dénoyage de la mine. Le dénoyage a débuté en mai et au 30 juin, le niveau de l'eau se trouvait à une profondeur de 205 mètres. À la date de ce rapport, le dénoyage a atteint une profondeur de 273 mètres.

En 2012, le dénoyage continuera jusqu'à la fin de mars. Par la suite, des forages seront faits sous terre et des galeries seront excavées. En ce moment, nous travaillons aussi à la conversion de toutes les données en métrique et une révision des ressources, en accord avec le Règlement 43-101, est en cours. Au début de 2012, nous réaliserons une étude économique préliminaire pour déterminer si d'autres travaux d'exploration sont nécessaires pour augmenter les ressources avant de considérer la mise en exploitation de la mine. Dans

l'affirmative, le programme de travaux d'exploration recommandé par Jean-Pierre Bérubé dans son rapport de 2009, sera réalisé. Par contre, si cette étude indique que suffisamment de ressources sont disponibles et si les fonds nécessaires sont levés, un programme de mise en valeur débutera en vue de commencer l'extraction de minerai le plus tôt possible.

## **LA PROPRIÉTÉ ALDERMAC**

En janvier 2007, nous avons annoncé la signature d'une option d'achat de 4 ans pour 100% de la propriété Aldermac située dans le canton Beauchastel près de Rouyn-Noranda, Québec, Canada. Cette propriété de 303 hectares est le site d'une ancienne mine desservie par un puits de trois compartiments, 495 m de profond avec 9 niveaux, ayant produit dans le passé, 2 million de tonnes courtes de minerai avec une teneur de 1,78 % cuivre, 0,2 oz/t Ag, 0,02 oz/t Au et environ 1,50 % zinc.

Autour de l'ancienne mine et 300 m plus à l'est où un nouveau gisement a été découvert en 1987, les ressources historiques sont comme suit :

	<u>Tonnes courtes</u>	<u>Cu %</u>	<u>Zn %</u>	<u>Ag oz/t</u>
<b>Autour de l'ancienne mine</b>	620 000	1,60 ±	2,00 ±	0,2
<b>Nouveaux gisements à l'est</b>	<u>1 150 000</u>	<u>1,50</u>	<u>4,13</u>	<u>0,9</u>
<b>Total</b>	1 770 000	1,54	3,38	0,6

Les ressources historiques rapportées ci-dessus ont été préparées avant l'introduction du Règlement 43-101. Les ressources historiques n'ont pas été vérifiées et on ne doit pas se fier sur elles. Ceci étant dit, Abcourt croit que ces estimations, plus particulièrement celles préparées par Wright Engineers ont été faites par des personnes compétentes. Cette déclaration est faite par M. Renaud Hinse, ingénieur, président de Mines Abcourt Inc. et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

Un programme de forage de surface de 22 trous totalisant 5 514 mètres a été réalisé au cours de l'hiver 2008. Plusieurs excellentes valeurs sur des largeurs importantes ont été recoupées et ont fait l'objet de communiqué de presse et dans les rapports annuels précédents.

Ayant mis en priorité les projets Elder-Tagami et Abcourt-Barvue, aucun travaux n'a été réalisé sur cette propriété en 2011 et aucun n'est prévu en 2012.

Toutefois, cette propriété est intéressante et des travaux seront faits plus tard.

## **LA PROPRIÉTÉ JONPOL**

En mars 2007, Abcourt a annoncé la signature d'une option d'achat de sept ans pour acquérir 100 % de la propriété Jonpol située dans le canton Dalquier à l'est d'Amos, Québec, Canada. Cette propriété de 880 hectares a fait l'objet de plusieurs programmes d'exploration dans le passé et trois puits y ont été creusés dont un a atteint une profondeur de 152 mètres.

Tous ces travaux ont permis de délimiter les ressources historiques suivantes :

<b>Zone</b>	<b>Date</b>	<b>Auteur</b>	<b>Tonnes courtes</b>	<b>% Cu</b>	<b>% Zn</b>	<b>oz/t Ag</b>
Upper Ag-Zn	1969	Waisberg <sup>(1)</sup>	20 000	--	4,0	8,0
Jay Copper	1969	Waisberg	26 000	3,5	--	1,0
Main West Cu	1974	Kilborn <sup>(2)</sup>	1 946 000	1,04	--	0,02
Lower Ag-Zn-Cu	1983	Getty <sup>(3)</sup>	815 000	1,25	3,21	3,55

<sup>(1)</sup>S, Waisberg, 1969, Conigo Mines Ltd

<sup>(2)</sup>H, B, Hicks, 1974, Kilborn Engineering Ltd, rapport préliminaire d'une étude pour l'exploitation et l'usinage de 1 000 tonnes par jour,

<sup>(3)</sup>D, Titaro, 1983, Getty Canadian Mines Ltd, sommaire des travaux.

De plus, plusieurs valeurs significatives en or ont été obtenues dans les forages.

Ces informations proviennent d'un rapport préparé par Monsieur C.M. Cooke, géologue senior de projet pour Aur Resources, daté de novembre 1992.

Les ressources historiques rapportées ci-dessus ont été préparées avant l'introduction du Règlement 43-101. Ces ressources historiques n'ont pas été vérifiées et on ne doit pas se fier sur elles. Cependant, la Société croit que ces estimations, particulièrement celles préparées par Kilborn et Getty, ont été faites par des personnes compétentes. Cette déclaration est faite par M. Renaud Hinse, ingénieur, président de Mines Abcourt Inc. et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

À l'automne 2007, 22 trous ont été forés pour un total de 2 630 mètres au coût de 325 141 \$. Plusieurs valeurs intéressantes en argent, cuivre et zinc ont été recoupées. D'autres sondages sont prévus.

Aur Resources Inc, avec qui nous avons négocié la première entente s'est fusionnée avec Teck-Cominco Limited. Nous avons renégocié cette entente et avons obtenu des conditions plus avantageuses.

### **Forages au diamant**

À l'automne 2009, deux trous, pour un total de 1 329 mètres, ont été forés. Des valeurs intéressantes en argent, cuivre et zinc ont été recoupées.

Durant l'exercice terminé le 30 juin 2011, il n'y a pas eu de forages sur la propriété Jonpol mais, au cours des mois de septembre – octobre 2011, nous avons foré neuf trous, pour un total de 1 659 mètres. Nous sommes en attente des résultats d'analyse. Un autre programme de forage semblable est prévu pour 2012.

## **LA PROPRIÉTÉ VEZZA**

En 2009 et 2010, Abcourt a acquis par jalonnement 85 claims et 19 cellules totalisant 2 233 hectares dans le canton Vezza, au Québec. Cette propriété couvre environ 8 km le long de la zone de déformation Casa-Berardi – Douay – Cameron, où plusieurs valeurs en or ont été



rapportées par le passé. Cette nouvelle propriété est au stade de l'exploration et il n'y a pas de gisement économique connu.

Au cours de l'exercice 2011, nous avons foré deux trous (573 mètres) sur le contact sédiments/volcaniques porteur d'une minéralisation en pyrite aurifère. Aucune valeur significative n'a été recoupée. Ces travaux ont été réalisés pour le renouvellement des claims.

Au cours du mois de juillet 2011, deux autres trous, pour un total de 438 mètres, ont été forés.

### **PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION TECHNIQUE**

La personne qualifiée au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*, qui est responsable de l'information technique relative aux propriétés minières de la Société, est monsieur Renaud Hinse, ingénieur minier, président et chef de la direction d'Abcourt.

### **FACTEURS DE RISQUE**

Dans le cadre de ses activités et ses affaires, la Société est confrontée aux facteurs de risque suivants:

#### **Fluctuations de la valeur marchande de l'or et des métaux**

La rentabilité des activités d'exploration de la Société et, par extension, la valeur de ses propriétés minières, sont directement liées à la valeur marchande de l'or et des métaux. La valeur marchande de l'or et des métaux fluctue et est touchée par plusieurs facteurs qui échappent à la volonté d'une société minière. Si la valeur marchande de l'or et des métaux devait chuter de façon spectaculaire, la valeur des propriétés minières de la Société pourrait aussi chuter de la même manière et la Société pourrait ne pas être en mesure de récupérer son placement dans ces intérêts ou ces propriétés. Le choix d'une propriété aux fins de l'exploration ou de l'aménagement, la décision de construire une mine et de la mettre en production et la décision d'engager les fonds nécessaires pour atteindre ces objectifs sont des décisions qui doivent être prises bien avant que l'on puisse tirer des revenus de la production. Les fluctuations de la valeur marchande entre le moment où ces décisions sont prises et le début de la production peuvent avoir des incidences draconiennes sur les aspects économiques de l'exploitation d'une mine.

#### **Risques financiers**

Des fonds supplémentaires seront nécessaires à l'avenir pour financer les travaux d'exploration et d'aménagement de la Société. La Société peut obtenir du financement soit au moyen d'emprunts, soit en émettant des titres de participation supplémentaires. Rien ne garantit que la Société réussisse à obtenir ce financement. De plus, même si elle réussit à obtenir ce genre de financement, rien ne garantit que la Société réussira à l'obtenir selon des modalités qui lui sont favorables ou encore qu'il y aura suffisamment de fonds pour permettre à la Société d'atteindre ses objectifs, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur son entreprise et sa situation financière.

#### **Risques liés à l'exploration et à l'exploitation minière**

L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales est une activité hautement spéculative qui comporte un haut niveau de risque qu'il sera difficile d'éviter même avec une

combinaison d'une évaluation attentive, d'expérience et de savoir-faire. Bien que la découverte d'un gisement puisse s'avérer extrêmement lucrative, la plupart des travaux d'exploration ne sont pas considérés comme une réussite, car ils aboutissent rarement à la découverte d'une minéralisation suffisante en termes de qualité ou de quantité qui peut être exploitée de façon rentable. Des sommes considérables pourraient être nécessaires pour établir les réserves de minerai, pour mettre au point les procédés métallurgiques et pour construire des installations d'extraction et de traitement à un emplacement donné. **Rien ne garantit que la Société découvre des quantités suffisantes de minerai pour justifier des activités d'extraction. De plus, rien ne garantit que les propriétés minières de la Société atteignent l'étape de la production commerciale.** La durée de vie économique d'un gisement minier dépend de plusieurs facteurs, dont certains relèvent des caractéristiques particulières du gisement, notamment sa taille et sa teneur. D'autres facteurs comprennent la proximité du gisement par rapport à l'infrastructure, la capacité de production des installations minières et de l'équipement de traitement, les fluctuations du marché, les réclamations potentielles de la part des Autochtones et la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation visant les prix, les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de minéraux, la protection de l'environnement et des terrains agricoles. Il est difficile de prévoir avec exactitude quelles seront les incidences de ces facteurs et ceux-ci pourraient empêcher la Société d'obtenir un rendement du capital investi convenable.

### **Respect de la réglementation, risques associés à l'obtention des permis et responsabilités environnementales**

Les activités d'exploration, de mise en valeur, d'aménagement et d'extraction sont assujetties à un vaste ensemble de lois et de règlements tant au palier fédéral que provincial au Canada régissant l'exploration, l'aménagement, la production, les taxes, les normes de travail, l'enlèvement des déchets, la protection et la conservation de l'environnement, la remise en état des lieux, la protection du patrimoine historique et culturel, la sécurité de la mine et des travailleurs, les substances toxiques et une foule d'autres questions. Les coûts associés à la découverte, l'évaluation, la planification, la conception, l'aménagement, la construction, l'exploitation et la fermeture d'une mine et d'autres installations en conformité avec ces lois et règlements sont importants. Les coûts et les retards associés au respect de ces lois et règlements pourraient faire en sorte que la Société ne soit pas en mesure de procéder avec l'aménagement ou l'exploitation d'une mine.

L'exploitation minière en particulier (et le droit de propriété ou l'exploitation de terrains sur lesquels des activités d'extraction minière ont eu lieu dans le passé) est assujettie à des risques et des responsabilités éventuels concernant la pollution de l'environnement et l'enlèvement des déchets qui y sont produits dans le cadre de l'exploration et la production minière. En règle générale, la Société (ou d'autres Sociétés exerçant des activités au sein de l'industrie diamantifère) n'est pas en mesure d'obtenir à un coût raisonnable une couverture d'assurance contre les risques environnementaux (y compris la responsabilité éventuelle pour la pollution et d'autres risques résultant de l'enlèvement des déchets qui y sont produits dans le cadre des travaux d'exploration et de production). Dans la mesure où la Société est assujettie à des responsabilités environnementales, l'acquittement de ces obligations pourrait réduire les fonds qui seraient autrement à sa disposition et cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. Les lois et les règlements conçus pour assurer la protection de l'environnement sont en constante mutation et, en règle générale, ces lois et règlements deviennent plus rigoureux.

## **Risques liés aux titres des propriétés**

Bien que la Société ait pris des mesures raisonnables pour s'assurer d'avoir un titre de propriété en bonne et due forme concernant ses terrains, rien ne garantit que le titre de propriété à l'égard de l'un quelconque de ses terrains ne sera pas contesté. Des tiers pourraient avoir des réclamations valides concernant des portions des intérêts de la Société.

## **Conditions propres à l'industrie**

L'exploration et l'aménagement de ressources minérales comportent un niveau de risque élevé que même une combinaison d'une évaluation attentive, d'expérience et de savoir-faire ne peuvent éliminer. La découverte d'un gisement pourrait s'avérer extrêmement rentable, mais il y a très peu de terrains faisant l'objet de travaux de prospection qui sont transformés en une mine productrice. Des sommes considérables pourraient être nécessaires pour établir les réserves de minerai, pour mettre au point les procédés métallurgiques et pour construire des installations d'extraction et de traitement à un emplacement donné. Rien ne garantit que les programmes d'exploration et d'aménagement prévus par la Société donneront lieu à une exploitation minière rentable. La vie économique d'un gisement minier dépend de plusieurs facteurs, dont certains relèvent des caractéristiques particulières du gisement, notamment sa taille, la teneur et la proximité des infrastructures, de même que la nature cyclique des cours des métaux et la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation visant les prix, les redevances, les limites de production, l'importation et l'exportation de minéraux et la protection de l'environnement. Il est difficile d'évaluer avec précision les répercussions de ces facteurs, mais chacun d'entre eux peut empêcher la Société d'obtenir un rendement adéquat du capital investi.

## **Perspective**

La direction continuera de gérer ses fonds de façon rigoureuse, son principal objectif étant d'optimiser le rendement du capital investi pour les actionnaires de la Société. La stratégie d'aménagement de la Société est axée sur la découverte de gisements économiquement viables qui permettront de générer des profits de l'extraction et qui assureront la survie de la Société. En mettant en œuvre sa stratégie d'aménagement, la direction tiendra compte du contexte global de l'exploration, des tendances boursières et de la valeur marchande des métaux.

## **Concurrence**

La Société livre concurrence à d'importantes sociétés minières et d'autres sociétés de ressources naturelles pour l'acquisition, l'exploration, le financement et l'aménagement de nouveaux terrains et projets. Plusieurs de ces sociétés ont plus d'expérience que la Société et elles sont plus importantes et ont une capitalisation plus élevée que la Société. La situation concurrentielle de la Société dépend de sa capacité d'obtenir du financement suffisant et d'explorer et d'aménager avec succès et de façon rentable des projets ou des terrains existants contenant des ressources minérales et d'acquérir de nouveaux projets ou terrains de ce genre. Certains des facteurs qui permettent aux producteurs de demeurer concurrentiels sur le marché à long terme sont la qualité et la taille d'un corps de minerai, les coûts de production et l'exploitation en général, et la proximité du marché. La Société livre également concurrence à d'autres sociétés minières pour des géologues et d'autres membres du personnel technique qualifiés.

## **Permis et licences**

La Société doit obtenir des permis auprès de diverses autorités gouvernementales à l'égard de ses activités. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir tous les permis nécessaires dont elle aura besoin pour entreprendre d'autres activités d'exploration, d'aménagement et d'extraction à l'égard de ses projets.

## **Volatilité des cours des actions et liquidité limitée**

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX. Au cours des dernières années, le volume des opérations boursières sur les actions ordinaires a été limité et les cours des actions ordinaires ont été volatiles. Rien ne garantit qu'il y aura une liquidité adéquate des actions ordinaires à l'avenir.

## **Dépendance envers le personnel clé**

La Société dépend des services de certains membres de sa direction et employés clés. La concurrence au sein de l'industrie de l'exploration minière pour du personnel qualifié est intense et la perte de tout membre de la direction ou employé clé, si cette personne n'est pas remplacée, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise et les activités d'exploitation de la Société.

## **STRATÉGIE ET PERSPECTIVES**

Notre objectif est de maximiser la valeur de la Société pour nos actionnaires et notre stratégie pour y parvenir est d'abord la mise en valeur de nos propriétés. Conformément à cette stratégie, nous avons en 2011 réalisé divers placements. Les fonds obtenus ont servi à la réalisation d'un programme important de forage au diamant sur les propriétés Elder-Tagami et Abcourt-Barvue. Nous avons de plus réalisé des émissions d'actions pour l'achat de propriétés minières.

Pour toute information additionnelle, veuillez consulter le site SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et notre site web ([www.abcourt.com](http://www.abcourt.com)).

## **ATTESTATION**

Ce rapport de gestion est approuvé par le conseil d'administration. Une copie de ce rapport de gestion sera envoyée dans les 10 jours, aux actionnaires qui en ont fait la demande.

*(s) Renaud Hinse*

Renaud Hinse, chef de la direction  
28 octobre 2011

*(s) Jean-Guy Courtois*

Jean-Guy Courtois, chef des finances  
28 octobre 2011